

**Procès-verbal de la commission administrative du Centre d'Actions
Sociales de la commune d'Heudicourt**

Séance du 13 novembre 2024

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents A la Commission	En exercice	Qui ont Délibéré
11	11	11

L'an deux mil vingt-quatre, le 13 novembre à 18 heures 30, la Commission Administrative du C.C.A.S, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M.

Michel LEPLAT.

Présents : MM LEPLAT Michel, DUFOUR Stéphanie, DELAPLACE Jean-Pierre, DELACROIX Angéline, HIEZ Michèle, TURSKI Carole, BAUCHARD Marine, BUTEZ Philippe, DENGLEHEM Serge, DENGLEHEM Jean-Yves, DENIS Corentine

Madame DUFOUR Stéphanie a été élue secrétaire de séance.

Compte rendu de la séance du 03 juin 2024

Le compte rendu de la séance du 3 juin 2024 a été approuvé à l'unanimité.

Madame TURSKI Carole est arrivée après ce point.

Transmission parcelle ZP63

Monsieur LEPLAT informe les membres du CCAS qu'il a reçu, le 1^{er} juillet 2024, un courrier conjoint de Madame CAPART Marie-Line et Monsieur BLERIOT Virgile l'informant de la cession de l'activité potentielle au 1^{er} janvier 2025 de Mme CAPART avec le souhait de transmettre la parcelle ZP63 au repreneur qui se dit intéressé pour celle-ci.

Après de nombreuses discussions et interrogations, il en est ressorti le souhait de voir la parcelle transmise à un habitant d'Heudicourt. Les autres questions soulevées étant restées sans réponses valables, les membres du CCAS n'ont pas délibéré quant à l'affectation de la parcelle qui sera remise à l'ordre au jour ultérieurement.

Colis de Noël 2024

Comme tous les ans, le CCAS va distribuer aux aînés du village (personnes de plus de 65 ans), un colis de produits pour Noël, la distribution est prévue le **samedi 21 décembre 2024 à partir de 9h.**

Cette année, ce sont 6 nouveaux bénéficiaires pour les colis, ce qui fait un total de 118 colis ainsi que deux boîtes de chocolats pour les résidents en maison de retraite.

Après avoir recueilli le vote de tous les membres, le colis 2024 se composera comme suit :

- Côte de Bergerac Moelleux, Château la Moulière, 37,5cl (Pays d'Oc Péronne)
- Bordeaux rouge, Côtes de Blaye, 37,5cl (Pays d'Oc Péronne)
- Terrine de canard aux figues (90gr) (Pays d'Oc Péronne)
- Endives, 1 kilo (Delaplace à Heudicourt)
- Foie gras de canard maison (Ydron Traiteur)
- Ballotin de poulet fermier des Landes, farcie aux cèpes, sauce chasseur (Ydron Traiteur)
- Pâtes Mafaldines (Graines & Pépins)
- Miel de printemps (Graines & Pépins)
- Coquille (La Michette d'Heudicourt)
- Boîte de 500 grammes de chocolats (MagPress Gouzeaucourt)

Pour un total de 52,55€ par colis.

La **préparation** des colis aura lieu le samedi 21 décembre à partir de 7h30 par Jean-Pierre, Carole, Philippe et Stéphanie.

Distribution par rue à partir de 9h :

Rue de la chaussée, Rue Léon Récopé : Jean-Pierre DELAPLACE et Jean-Yves DENGLEHEM

Rue de la ville : Philippe BUTEZ et Corentine DENIS

Rue de Revelon : Carole TURSKI et Stéphanie DUFOUR

Rue du Clerc, du Stade, du Four, Emile Bauchart : Angéline DELACROIX, Marine BAUCHARD, Michèle HIEZ

Noël des enfants

Cette année, ce sont 66 enfants inscrits sur nos registres qui pourront bénéficier d'un cadeau offert par le CCAS. Comme chaque année, le CAL se charge de l'animation.

Il est voté un budget alloué d'environ 20€ par enfant

- Cartes cadeaux pour les plus grands
- Jouets à Leclerc pour les autres enfants

Il est demandé à réaliser un papier à mettre dans les boîtes aux lettres de chaque enfant bénéficiaire afin de leur rappeler qu'ils doivent être présents pour la distribution, que s'ils ne le peuvent pas, certains jours seront affectés à la distribution. Passé ce délai, les jouets seront donnés à une association comme cela a été le cas l'année dernière.

Suivant la réception des cadeaux, une date pour les emballer sera proposée pour les membres du CCAS et du CAL, **par mail**.

La salle des fêtes étant louée le 21 décembre, il faudra penser à un autre endroit (local sur la place ?)

Questions diverses

Monsieur Jean-Yves DENGLEHEM informe les membres qu'un agriculteur pulvérise du produit dans ses champs et que celui-ci coule le long du chemin de l'arrêt, ce qui crée des

flaques de produits sur des chemins publics -> Monsieur le Maire informera l'agriculteur concerné pour que cela cesse.

Il n'y a pas d'autres questions

L'ordre du jour étant épuisée, la séance est levée à 19h50